



**Destinataires : Mesdames et Messieurs les Présidents de Club**

Paris, le 30 août 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'affiliation annuelle des clubs est concrétisée par le paiement de la cotisation fédérale annuelle statutaire.

Cette année encore, son montant est de **40 euros**. L'appel de cotisation est joint à cet envoi pour **règlement avant le 4 octobre 2010**.

Nous vous rappelons que son règlement est un préalable obligatoire à l'inscription des équipes en Championnats et à la participation à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le tarif des **licences 2011** est de : **20 €uros pour les adultes et 12 €uros pour les jeunes**.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Cécile FISCHER  
Secrétaire Générale



**Destinataires : Mesdames et Messieurs les Présidents des Sections Tennis Entreprise**

Paris, le 30 août 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'affiliation annuelle des clubs est concrétisée par le paiement de la cotisation fédérale annuelle statutaire.

Cette année encore, son montant est de **40 euros**. L'appel de cotisation est joint à cet envoi pour **règlement avant le 4 octobre 2010**.

Nous vous rappelons que son règlement est un préalable obligatoire à l'inscription des équipes en Championnats et à la participation à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le tarif des **licences 2010** est de : **20 €uros pour les adultes et 12 €uros pour les jeunes**.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Cécile FISCHER  
Secrétaire Générale